

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

TITRE DU FONDS DE DOTATION (FFIÉÉO¹)

Fonds de bourse de la Famille Badour

INTRODUCTION

Ce fonds a été créé par Terence P. Badour, diplômé du programme national en droit (LL.B. 1984) de la Faculté de droit, en reconnaissance des possibilités remarquables qu'offre la Faculté de droit, en particulier en ce qui concerne le programme national.

Les membres de la famille Badour souhaitent remercier le gouvernement de l'Ontario de contribuer à ce fonds de bourse dans le cadre de son programme de fonds de jumelage

OBJECTIF DU FONDS

Fournir de l'aide financière à une étudiante ou un étudiant inscrit au programme national ou au programme de droit canadien de la Faculté de droit.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne, résidente permanente ou une personne à statut protégé/réfugié;
2. être inscrite à la Faculté de droit, soit dans le programme national en droit civil ou en common law ou dans le programme de droit canadien;
3. répondre au critère de résidence en Ontario, selon les règles du RAFÉO²; et
4. faire preuve d'un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa.

Valeur de la bourse : Approximativement 2 250 \$, selon les revenus disponibles dans le fonds et à la discrétion du comité de sélection.

Nombre de bourses : Une

Fréquence d'attribution: Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes : 31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au <https://bourses.uottawa.ca/>, et doit comprendre le Questionnaire financier.

¹ FFIÉÉO: Fonds fiduciaire d'initiative aux étudiants et étudiantes de l'Ontario

² RAFÉO: Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario